

Syndicat Filpac-CGT
Syndicat CFDT
Syndicat CFTC
Syndicat FO
de La Presse du Sud-Est

Monsieur Pierre Fanneau
Directeur Général
La Presse du Sud-Est

Veurey, le 6 septembre 2005

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de vos courriers datés du 29 juin 2005, dans lesquels vous nous demandez de réduire nos délégations syndicales lors des négociations paritaires, en évoquant des « *dispositions légales* » sans pour autant faire référence à aucun article de loi, pour revenir ainsi sur un mode de fonctionnement existant depuis toujours dans notre entreprise.

Les organisations syndicales et les salariés de PSE, sont particulièrement attachés au paritarisme et à la négociation. Vouloir réduire les délégations des représentants de travailleurs nous fait comprendre que, pour vous, ce paritarisme n'a plus lieu d'être. Nous vous suspectons de vouloir affaiblir les organisations syndicales pour ainsi réduire la capacité de négociation des salariés.

Nous vous rappelons que selon l'article L 422-1 du Code du Travail, les Délégués du Personnel ont la mission « *de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives des salariés* ». Interdire donc aux élus de participer aux réunions paritaires où justement à La Presse du Sud-Est ces réclamations et revendications sont débattues, équivaut à les priver d'accomplir leur mission principale.

Nous vous rappelons aussi que pour dénoncer des « us et coutumes » de l'entreprise, vous devez vous conformer aux obligations légales en la matière et donc vous devez, mis à part le fait de l'annoncer officiellement et de nous préciser les articles de loi auxquels vous faites référence, inviter les organisations syndicales à une réunion pour trouver un nouveau fonctionnement, ce que vraisemblablement vous avez oublié de faire.

En conséquence, nous tenons à vous annoncer que nous considérons vos demandes comme non recevables et que nous ne changerons rien aux us et coutumes de l'entreprise qui permettent à chaque organisation syndicale de constituer librement parmi ses élus, sa délégation lors des réunions paritaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de nos sincères salutations.

Signé par :

La CGT

La CFDT

La CFTC

FO